

4.1.2 ANNEXE DU REGLEMENT



APPROUVÉ LE 13 FEVRIER 2020

MODIFIÉ LE 13 DECEMBRE 2021

4.1.2.1 Fiches patrimoine bâti

Communes Hénouville à Roncherolles-sur-le-Vivier



Identification



Source : Google Street View

Adresse

26 à 36 rue Offroy

Description

Ensemble de maisons
Ensemble bâti cohérent

Prescription

La composition architecturale de ces constructions mitoyennes doit être préservée : - conserver le rythme dans les façades et les ouvertures : ne pas condamner des fenêtres et portes, ne pas recréer de nouvelles ouvertures en façade principale, - conserver le détail des linteaux, des corniches, les briques apparentes, - conserver les cheminées et les lucarnes à leur emplacement actuel,

Identification



Source : Métropole Rouen Normandie

Adresse

7 à 21, 18, 20 et 6 à 16 rue Henri Offroy

Description

Ensemble de maisons
Ensemble bâti cohérent

Prescription

La composition architecturale de ces constructions mitoyennes doit être préservée : - conserver le rythme dans les façades et les ouvertures : ne pas condamner des fenêtres et portes, ne pas recréer de nouvelles ouvertures en façade principale, - conserver le détail des linteaux, des corniches, les briques apparentes, - conserver les cheminées et les lucarnes à leur emplacement actuel,